UNIVERSITÀ DI CORSICA PASQUALE PAOLI | ÉQUIPE BIOSCOPE CORSE MÉDITERRANÉE UR 7310

Tick-TAC

LETTRE D'INFORMATION

Tick-TAC : Etude de séroprévalence en population générale d'agents pathogènes zoonotiques d'intérêt via une approche OneHealth en Corse.

Promoteur de la recherche : Alessandra FALCHI
Investigateur coordonnateur : Paloma KIWAN

OBJECTIF DE CETTE RECHERCHE

Une étude de cohorte de 18 mois sur des populations à risque d'exposition par rapport aux maladies transmises par les tiques telles que les ouvriers d'abattoirs, éleveurs, vétérinaires et personnel du parc naturel régional de Corse sera mise en place.
L'objectif de cette étude est d'estimer de façon répétée la fréquence de détection d'anticorps développée contre des agents pathogènes zoonotiques transmises par les arthropodes (Virus de la Fièvre Hémorragique de Crimée Congo, Virus du Nil Occidental, Virus de l'encéphalite à tique, le Virus Jingmen Tick, Virus Toscana, Virus Sicilian, Virus Chikungunya, Virus de la Dengue, Virus ZIKA, Virus Sindbis). Cette étude nous permettra également d'estimer les populations à risque et d'orienter la mise en place d'éventuelles mesures de prévention.

DEROULEMENT DE LA RECHERCHE

Un premier **prélèvement de sang à l'aide d'un auto-piqueur** sera réalisé en Octobre 2022. La participation à cette étude de suivi de cohorte nécessite un nouveau prélèvement sanguin en Mars, Août et Octobre 2023 après l'inclusion.
A chaque prélèvement sanguin, il sera demandé à chaque participant à cette étude de **remplir un questionnaire.**
Une fois les données récoltées, les analyses seront effectuées pour détecter la présence d'anticorps contre les pathogènes cibles de l'étude (CCHF, WNV, TBE, JMTV, TOSV, SFS, CHIKV, DENV, ZIKA, Sindbis).

DUREE DE LA RECHERCHE

La présente recherche s'inscrit sur une durée de 18 mois, elle commencera en Septembre 2022 et terminera en Mars 2024.

DUREE DE LA PARTICIPATION

Les participants impliqués dans ce projet de recherche seront sollicités 4 fois sur tout le long de l'étude. La première fois en Octobre 2022, la deuxième fois en Mars 2023, la troisième fois en Aout 2023 et la dernière fois en Octobre 2023.

INCLUSION DES PARTICIPANTS

Toute personne majeure ayant donné son consentement après avoir lu la lettre d'informations, ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection juridique et résidant en Corse depuis plus d'un an est autorisée à participer à l'étude.

ACTIONS DEMANDEES AUX PARTICIPANTS

Les participants doivent en premier signer la fiche d'information ainsi que les deux fiches de consentement. Ensuite, la participation à l'étude Tick-TAC consiste à remplir un questionnaire, relatif à des données sociodémographiques, et des facteurs d'exposition aux tiques et aux virus, ainsi que réaliser un prélèvement sanguin par le biais d'un auto-piqueur.

LES BENEFICES ATTENDUS / LES INCONVENIENTS POSSIBLES :

La balance bénéfice/risque de cette étude est satisfaisante. Au niveau individuel, cette étude n'implique aucun risque majeur pour la personne inclue. Le prélèvement par autopiqueur n'implique qu'une douleur minime et pas de gêne physique. Aucun risque n'est perçu au niveau collectif.

Les personnes incluses auront la possibilité de connaître leur statut sérologique concernant les agents pathogènes recherchés en contactant le chargé de l'étude et en communiquant son numéro anonyme.

Au niveau collectif, les bénéfices attendus de cette étude sont importants. Le projet fournira de précieuses données sur la circulation des virus émergents ainsi que sur les facteurs d'expositions des populations à risque en Corse nous permettant de mettre les efforts sur la prévention de ces maladies.

DROITS DES PARTICIPANTS A LA RECHERCHE

Les participants de l'étude Tick-TAC disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement de leurs données et de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : https://www.cnil.fr/. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de cette recherche et d'être traitées. Enfin, ils disposent d'un droit de retrait de consentement à tout moment.
Ces droits s'exercent auprès de l'investigateur de la recherche, qui connaît l'identité des participants.

Merci !

Paloma KIWAN

Alessandra FALCHI